



Objet : Projet d'arrêté du classement sanitaire des Côtes d'Armor 2021

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer (22)
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Aménagement Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

Avis/Expertise Ifremer

**2, rue du Docteur Montjarret
22500 PAIMPOL Cedex**

**A l'attention de
Mme/ M. X**

Dinard, le 21/07/2021

Nos réf. : 21-065-3_Ifremer.LERBN.2021.Avis08_DDTM22_Classement Sanitaire 2021

Dossier suivi par Julien CHEVÉ

Vos réf. : Projet_arrêté_classement_sanitaire_2021

Dossier suivi par X

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande concernant le d'arrêté de classement sanitaire des Côtes d'Armor 2021, nous vous apportons les éléments suivants :

Documents reçus

Les documents soumis à l'Ifremer pour cette demande d'appui scientifique sont :

- Projet_arrêté_classement_sanitaire_2021
- Annexe2_Tableau_Classement

Ce projet d'arrêté est conforme aux échanges qui ont suivis la commission de culture marine du 2 juillet 2021.

Dans les cas des maintiens de classement des zones « 22.03.21 – Le Cotentin » et « 22.03.23 – Baie d'Yffiniac Est » des pics de contamination ont

été écartés sur les résultats de 2020 au titre d'une pluviométrie exceptionnelle et de by-pass des réseaux d'assainissement associés. Mais le caractère véritablement exceptionnel de ces niveaux de contamination sera à réévaluer en 2021 à la lumière des nouveaux résultats acquis.

La zone « 22.00.00 – Zone du large –Eaux territoriales » est maintenue en classe A pour le groupe III à partir des résultats REMI acquis en baie de Lannion :

- Ce point affiche une certaine sensibilité aux épisodes pluvieux, non systématique, mais en lien avec les sources de contaminations locales et notamment du Léguer. Une attention particulière sera portée sur les informations du bassin versant, susceptibles de conduire à des alertes préventives REMI.
- Dans ce contexte, il convient de mener une réflexion sur une séparation de la baie de Lannion du reste de la zone de production du large.

Conclusion

L'Ifremer émet un **avis favorable** au projet d'arrêté portant sur le classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants pour la consommation humaine dans le département des Côtes d'Armor.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

Station de Dinard

Siège Social

Julien CHEVÉ
Responsable de la station
Ifremer de Dinard

Copie interne Ifremer :

Valérie MAZAURIC - Directrice du Centre de Bretagne (dirbrest@ifremer.fr)
Marie-Pierre HALM - Responsable de l'Unité Littoral (littoral.dir@ifremer.fr)
Alain BISEAU - Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient (alain.biseau@ifremer.fr)